

N°17 – Femmes victimes de violences

Madame, Monsieur,

La prévention et la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes est centrale. Chaque femme doit pouvoir connaître ses droits et y avoir accès (droits de la famille, droits en matière de santé, de contraception, d'interruption volontaire de grossesse, droits des femmes immigrées...). Les femmes qui dénoncent les violences qu'elles subissent au sein de leur couple doivent pouvoir retrouver autonomie et sérénité. Le nombre de femmes tuées à la suite de violences subies au sein du couple, équivaut à un décès tous les deux jours et demi.

Vous êtes victime de violences, Appelez le 3919 ou rendez-vous sur : arretonslesviolences.gouv.fr

Des écoutantes spécialisées dans l'accueil et l'écoute (assistantes sociales, éducatrices spécialisées, psychologues) et intervenant en plusieurs langues (français, anglais, arabe, espagnol) sont mobilisées pour répondre aux demandes et orienter chaque personne concernée vers les services et solutions adaptées.

Le 3919 est accessible du lundi au samedi de 8h à 22h, et les jours fériés de 10h à 20h.

Vous êtes victimes, témoins, professionnels...**Ne laissez pas les violences s'installer, réagissez !**

Parce que tout le monde peut être concerné, n'hésitez pas à contacter la DDFE 37 au 02 47 33 12 80 (ou 12 81) ou ses partenaires dont la liste figure sur le document joint.

Mes services restent à votre disposition,
Bien cordialement,

Laurent RICHARD

Vice-président en charge de l'action sociale
Touraine Vallée de l'Indre

<https://www.social-tourainevalleedelindre.fr/>

